

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 30 mars 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 25

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/04/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/04/2023 (accusé de réception du 07/04/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Signature de marchés publics après consultations

—————

Il s'agit d'autoriser la signature de trois marchés publics.

Lors des séances des 13 et 27 février et 13 mars 2023, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

- ***Diagnostics techniques immobiliers (amiante, états parasitaires, plomb, ...)***

Le marché a pour objet la réalisation de diagnostics techniques immobiliers (amiante, plomb, états parasitaires, ...) sur les bâtiments de la Ville de Quimper.

Les prestations consistent en la réalisation de :

- repérages amiante,
- visites triennales pour le contrôle des matériaux amiantés,
- dossiers technique amiante (DTA),
- diagnostics plomb avant travaux,
- constats de risque d'exposition au plomb (CREP),
- états parasitaires.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre attribué à un seul opérateur économique, avec un montant maximum passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Le marché sera conclu à compter de sa date de notification pour une durée de deux ans reconductible tacitement une fois.

Le montant maximum des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit :

Maximum HT
300 000,00 €

Ce montant est identique pour la période de reconduction, soit un montant total maximum de 600 000 Euros HT.

L'attributaire est la société AED GROUPE, sise 4 avenue Graham Bell 33700 MERIGNAC, sur la base d'une commande-type annuelle d'un montant de 56 505 Euros HT.

- ***Fourniture et livraison de pièces détachées automobiles concurrencées et accessoires pour les véhicules légers et utilitaires de la Ville de Quimper***

Le marché a pour objet la fourniture et la livraison de pièces détachées automobiles concurrencées et accessoires pour les véhicules légers et utilitaires de la Ville de Quimper.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Cet accord-cadre sera attribué à un maximum de trois opérateurs économiques.

L'accord-cadre sera conclu à compter du 3 mai 2023 ou de la date de notification du contrat si celle-ci est postérieure pour une période initiale d'un an, reconductible tacitement trois fois.

Le montant maximum pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit :

Maximum HT
90 000,00 €

Ce montant est identique pour chaque période de reconduction, soit un montant total maximum de 360 000 Euros HT.

Les trois attributaires de l'accord-cadre sont les suivants :

Classement	Attributaires	Montant du DQE (HT)
1	AUTO DIFFUSION DU FINISTÈRE - 2 Rue Jules Verne 29 000 QUIMPER	23 978,80 €
2	FICHOU SAS - 20 Rue Gustave Zédé - BP 24 29801 BREST CEDEX 9	24 012,01 €
3	BRETAGNE AUTOMOBILES - 105 Avenue Ty Bos 29 000 QUIMPER	24 647,86 €

- Inspection détaillée d'ouvrages d'art

Le marché a pour objet l'inspection détaillée d'ouvrages d'art. Il s'agit des ouvrages encore non diagnostiqués et des ouvrages dont l'échéance d'inspection détaillée arrive à son terme (5 ans pour les ouvrages nécessitant des moyens d'accès spécifiques ou nécessitant un contrôle rapproché) sur un patrimoine d'environ 200 ouvrages pour la ville de Quimper.

La consultation se déroule dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 et suivants du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- Ville de Quimper,
- Communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale.

Le coordonnateur du groupement est la ville de Quimper, en charge de la passation, de la signature et de la notification de l'accord-cadre au nom de l'ensemble des membres du groupement. En revanche, chaque membre du groupement sera en charge de l'exécution de la partie du marché qui le concerne.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents avec montants minimum et maximum, passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique Il sera attribué à un maximum de trois opérateurs économiques.

L'accord-cadre sera conclu à compter de sa date de notification pour une période initiale d'un an, reconductible tacitement trois fois.

Les montants des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre sont définis comme suit :

Minimum HT	Maximum HT
25 000,00 €	100 000,00 €

Ces montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

À titre informatif, ce montant maximum sera pris en charge à 90 % par la Ville de Quimper et à 10 % par Quimper Bretagne Occidentale.

Les trois attributaires de l'accord-cadre sont les suivants :

Attributaires
APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE – 6 rue du Général Audran 92400 COURBEVOIE
SOCOTEC INFRASTRUCTURE – Immeuble Mirabeau – 5 place des Frères Montgolfier 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES Cedex
BUREAU VERITAS SOLUTIONS – Immeuble « Le Gaïa » - 333 Avenue Georges Clémenceau 92000 NANTERRE

L'attributaire du premier marché subséquent est la société APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE, sur la base d'un devis de 11 800 Euros HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer ces trois marchés publics.